

**EQUIPEMENT**

# Les nouvelles technologies pour apprendre

Pour permettre aux collégiens cantaliens d'avoir les mêmes chances de réussite que partout ailleurs, le Conseil général œuvre chaque jour.

Le Cantal a toujours cherché à être en pointe en matière de technologies de l'information et de la communication. Partant de cette volonté forte, le Conseil général les a fait rentrer dans les collèges du département.

## Des espaces numériques de travail

Ainsi, à la rentrée 2009, chaque collège s'est vu attribuer dix ordinateurs dans le cadre du dispositif Cybercantal Éducation. Un dispositif qui vient compléter l'installation d'un tableau banc interactif dans chaque établissement.

Et la révolution interactive se

poursuit avec les espaces numériques de travail. « Seize établissements sont déjà équipés. Jules-Ferry à Aurillac, La Vigière à Saint-Flour, Laroquebrou, Saint-Mamet et Riom-ès-Montagnes seront dotés au début de l'année 2010 », explique Fabien Miedzianowski, directeur des Affaires Juridiques, d'Appui aux Collectivités, de la Prospective et des Systèmes d'Information.

« Cet équipement s'adresse à toute la population éducative et bien sûr aux parents des collégiens. Une partie du dispositif est propre à la vie scolaire avec l'emploi du temps de l'élève, ses absences, les menus de la cantine... D'autre part, il y a la partie purement pédagogique avec le cahier de texte, les notes et une partie plus multimédia sur des cours de création de blog, de groupe de travail et bien sûr de communication avec



Les espaces numériques de travail sont une véritable révolution.

des messageries internes... Il s'agit véritablement d'un portail de services communautaire à la vie scolaire et pédagogique », insiste-t-il. Si le Conseil général se charge de l'achat de l'équipement, c'est en revanche l'Éducation nationale qui s'occupe de la formation des enseignants à l'utilisation

de cet outil. « Il s'agit d'un coût de 30 000 euros par an, financés intégralement par la collectivité », souligne Fabien Miedzianowski. Ces actions viennent compléter la remise en début d'année à chaque collégien entrant en 6<sup>e</sup> d'une clé USB.

Anne Mazel

**INTERVIEW**

## Aux petits soins des collégiens

Le Cantal compte plus de 6 000 collégiens, répartis dans vingt-deux établissements publics. Chaque jour, le Conseil général œuvre pour leur confort.

« Le Département a voulu mettre en place dès 2004, un plan d'action en faveur des collèges. On a voulu en faire une priorité et nous sommes en plein cœur de nos compétences obligatoires. Il s'agit-là de la jeunesse du département et c'est aussi l'avenir du Cantal », explique Bernard Delcros, vice-président en charge de l'Éducation.

« Nous avons la volonté unanime que le Conseil général du Cantal soit largement engagé dans les collèges du département », insiste-t-il.

## Un plan Collèges en quatre axes

« Notre plan s'articule autour de quatre axes : un plan de modernisation des bâtiments, une volonté de faire du Cantal le département pilote en matière numérique, une volonté affichée



Bernard Delcros, vice-président du Conseil général du Cantal, en charge de l'éducation.

de donner une dotation de fonctionnement élevée aux établissements et enfin, une série d'actions spécifiques pour favoriser les projets pédagogiques », confie-t-il.

Concrètement, sur le terrain, ce plan se décline au quotidien depuis plus de cinq ans.

« À ce jour, 20 millions d'euros ont été engagés dans la rénovation des collèges. On trouve des actions très importantes comme les restructurations des collèges Jeanne de la Treille à Aurillac et Blaise Pascal à Saint-Flour. D'autres établissements font l'objet de restructuration moins importantes comme à Mauriac, Jules Ferry à Aurillac ou encore Riom-ès-Montagnes. Viennent ensuite tout ce qui

est travaux d'entretien ou d'amélioration. Tous les ans, nous effectuons donc des travaux plus ou moins importants selon les établissements », affirme le vice-président qui rappelle que le plan a été initié pour dix ans dans l'objectif d'avoir des collèges rénovés et en bon état.

Une fois les murs et toits sains, le Conseil général fait entrer les technologies de l'information et de la communication dans ces établissements. « Le numérique fait parti de notre environnement quotidien. Il est important qu'il soit dans les collèges et que nous ne soyons pas en retard sur ce sujet. Avec les espaces numériques de travail, nous avons aujourd'hui des collèges ouverts 24h/24 », se félicite Bernard Delcros.